

Questions fréquemment posées

Action « Pre-order Xperia XZ Premium »

Comment puis-je bénéficier de l'action « pre-order Xperia XZ Premium » ?

Vous pouvez bénéficier de l'action « pre-order XZ Premium » lorsque vous achetez un Xperia XZ Premium pendant la période de l'action (du 1^{er} mai 2017 au 31 mai 2017 inclus) et que vous vous inscrivez sur le site sonymobilepromotions.be avant le 30 juin 2017.

Quelles conditions s'appliquent à l'action « pre-order XZ Premium » ?

Les conditions les plus importantes sont les suivantes : vous devez avoir acheté un Xperia XZ Premium entre le 1^{er} mai 2017 et le 31 mai 2017, vous devez vous être enregistré(e) sur le site et avoir fourni les informations nécessaires et enfin, le Xperia XZ Premium doit disposer d'un code IMEI belge ou luxembourgeois. Naturellement, vous ne pouvez plus bénéficier de l'action cashback si vous retournez le produit dans les deux semaines qui suivent l'achat ou si vous le revendez.

Lors de l'achat, comment puis-je être sûr(e) que mon Xperia XZ Premium dispose d'un code IMEI belge ou luxembourgeois ?

Vous pouvez directement le vérifier auprès du magasin où vous achetez l'appareil. Demandez au vendeur si votre Xperia XZ Premium est un appareil belge ou luxembourgeois, en précisant que vous souhaitez participer à l'action pre-order de Sony Mobile Belgique. Vous pouvez également vérifier si le code EAN de votre produit correspond à l'un des numéros suivants :

- 7311271592945

Comment puis-je m'assurer que ma demande est traitée correctement le plus rapidement possible ?

Il est très important d'envoyer toutes les informations de manière bien lisible afin que nous puissions les traiter rapidement. Par exemple, lorsque vous envoyez la photo de votre ticket de caisse, veillez à ce que le nom du magasin, le produit de l'action et la date d'achat apparaissent clairement. Assurez-vous également que vous avez introduit votre code IMEI correctement.

Le code IMEI, de quoi s'agit-il ?

Le code IMEI est un code unique à chaque smartphone. Sur la base de ce code IMEI, nous pouvons vérifier si le smartphone est un appareil belge ou luxembourgeois et s'il s'agit effectivement d'un Xperia XZ Premium. Vous pouvez récupérer votre code IMEI de différentes manières. Ce numéro se trouve sur votre preuve d'achat ainsi que sur l'emballage de votre Xperia XZ Premium. Pour participer à l'action, le numéro IMEI doit être visible ; la photo que vous envoyez ne doit donc pas être floue. L'emballage et le code IMEI doivent apparaître sur la photo.

Ma demande a été refusée, car mon appareil ne dispose pas d'un code IMEI belge ou luxembourgeois.

Si votre appareil a été refusé pour l'action pre-order, car son code IMEI n'est pas belge ou luxembourgeois, prenez immédiatement contact avec le magasin où vous avez acheté le Xperia XZ Premium. Sony souhaite savoir que vous avez acheté un appareil doté d'un code IMEI étranger. Introduisez donc une plainte sur sonymobile@consumercare.info. Sony ne peut malheureusement pas vous faire bénéficier de l'action pre-order si vous avez un appareil doté d'un code IMEI étranger. Le magasin où vous avez acheté votre appareil est tenu pour responsable.

Dans combien de temps vais-je recevoir mon casque Sony ?

Après que toutes les données envoyées ont été vérifiées, vous recevez le casque à l'adresse que vous avez mentionné dans le courant du mois de juin.

Jusqu'à quand puis-je m'inscrire ?

Vous pouvez vous inscrire jusqu'au 30 juin 2017 inclus.

J'ai commis une erreur lors de mon inscription, puis-je encore la rectifier ?

Lorsque votre inscription est refusée, vous en êtes informé(e). Vous avez ensuite la possibilité de rectifier votre erreur et d'introduire toutes les informations nécessaires de manière correcte. Si vos informations contiennent à nouveau des erreurs, le droit de participation à l'action est annulé.

J'ai acheté un autre modèle que le Xperia XZ Premium. Puis-je également bénéficier de l'action pre-order ?

L'action « pre-order » est uniquement valable sur le Xperia XZ Premium. À l'achat d'un autre Xperia, il n'est malheureusement pas possible de l'action.

Puis-je également envoyer mon ticket de caisse par e-mail ou par courrier ?

Il n'est malheureusement pas possible d'envoyer votre ticket de caisse par e-mail ou par courrier. Nous pouvons uniquement traiter votre demande lorsque celle-ci est introduite par la procédure régulière, c'est-à-dire en téléchargeant le ticket de caisse au moment de remplir le formulaire d'inscription.

Je n'ai pas reçu de confirmation de mon inscription. Est-ce normal ?

Il est possible qu'une erreur se soit produite lors de l'envoi de votre e-mail au moyen du formulaire de contact. Il se peut également que votre e-mail de confirmation se trouve dans votre dossier Spam. Si vous n'avez toujours rien reçu dans les 7 jours ouvrables qui suivent votre inscription, prenez contact avec infolijn@highco.be. Consultez les conditions détaillées sur sonymobilepromotions.be/conditions.

Questions fréquemment posées

Action « 30 € cashback sur le Xperia XA »

Comment puis-je bénéficier de l'action « 30 € cashback » ?

Vous pouvez bénéficier de l'action « 30 € cashback » lorsque vous achetez un Xperia XA pendant la période de l'action (du 1^{er} février 2017 au 31 mars 2017 inclus) et que vous vous inscrivez sur le site <https://sonymobilepromotions.be> avant le 16 avril 2017.

Quelles conditions s'appliquent à l'action « 30 € cashback » ?

Les conditions les plus importantes sont les suivantes : vous devez avoir acheté un Xperia XA entre le 1^{er} février 2017 et le 31 mars 2017, vous devez vous être enregistré(e) sur le site et avoir fourni les informations nécessaires et enfin, le Xperia XA doit disposer d'un code IMEI belge ou luxembourgeois. Naturellement, vous ne pouvez plus bénéficier de l'action cashback si vous retournez le produit dans les deux semaines qui suivent l'achat ou si vous le revendez.

Lors de l'achat, comment puis-je être sûr(e) que mon Xperia XA dispose d'un code IMEI belge ou luxembourgeois ?

Vous pouvez directement le vérifier auprès du magasin où vous achetez l'appareil. Demandez au vendeur si votre Xperia XA est un appareil belge ou luxembourgeois, en précisant que vous souhaitez participer à l'action cashback de Sony Mobile Belgique. Vous pouvez également vérifier si le code EAN de votre produit correspond à l'un des numéros suivants :

- 7311271567165
- 7311271557142
- 7311271557159
- 7311271557166
- 7311271557173

Comment puis-je m'assurer que ma demande est traitée correctement le plus rapidement possible ?

Il est très important d'envoyer toutes les informations de manière bien lisible afin que nous puissions les traiter rapidement. Par exemple, lorsque vous envoyez la photo de votre ticket de caisse, veillez à ce que le nom du magasin, le produit de l'action et la date d'achat apparaissent clairement. Assurez-vous également que vous avez introduit votre code IMEI correctement.

Le code IMEI, de quoi s'agit-il ?

Le code IMEI est un code unique à chaque smartphone. Sur la base de ce code IMEI, nous pouvons vérifier si le smartphone est un appareil belge ou luxembourgeois et s'il s'agit effectivement d'un Xperia XA. Vous pouvez récupérer votre code IMEI de différentes manières. Ce numéro se trouve sur votre preuve d'achat ainsi que sur l'emballage de votre Xperia XA. Pour participer à l'action, le numéro IMEI doit être visible ; la photo que vous envoyez ne doit donc pas être floue. L'emballage et le code IMEI doivent apparaître sur la photo.

Ma demande a été refusée, car mon appareil ne dispose pas d'un code IMEI belge ou luxembourgeois.

Si votre appareil a été refusé pour l'action cashback, car son code IMEI n'est pas belge ou luxembourgeois, prenez immédiatement contact avec le magasin où vous avez acheté le Xperia XA. Sony souhaite savoir que vous avez acheté un appareil doté d'un code IMEI étranger. Introduisez donc une plainte sur sonymobile@consumercare.info. Sony ne peut malheureusement pas vous faire bénéficier de l'action cashback si vous avez un appareil doté d'un code IMEI étranger. Le magasin où vous avez acheté votre appareil est tenu pour responsable.

Dans combien de temps vais-je recevoir le cashback de 30 € ?

Après que toutes les données envoyées ont été vérifiées, vous recevez le montant sur le numéro de compte que vous avez mentionné dans un délai de quatre semaines. Attention ! Il doit s'agir d'un compte courant. Nous ne pouvons pas verser le cashback sur un compte d'épargne.

Jusqu'à quand puis-je m'inscrire ?

Vous pouvez vous inscrire jusqu'au 16 avril 2017 inclus.

J'ai commis une erreur lors de mon inscription, puis-je encore la rectifier ?

Lorsque votre inscription est refusée, vous en êtes informé(e). Vous avez ensuite la possibilité de rectifier votre erreur et d'introduire toutes les informations nécessaires de manière correcte. Si vos informations contiennent à nouveau des erreurs, le droit de participation à l'action est annulé.

J'ai acheté un Xperia XA juste avant que l'action commence. Puis-je également y participer ?

Vous ne pouvez malheureusement pas participer à l'action si vous avez acheté votre Xperia XA avant le 1^{er} février 2017 ou après le 31 mars 2017.

J'ai acheté un Xperia XZ ou un autre modèle que le Xperia XA. Puis-je également bénéficier d'un cashback ?

L'action « 30 € cashback » est uniquement valable sur le Xperia XA. À l'achat d'un autre Xperia, il n'est malheureusement pas possible de profiter d'un cashback.

J'ai acheté un Xperia XA d'occasion pendant la période de l'action. Puis-je également bénéficier de l'action cashback ?

Non, l'action cashback est uniquement valable sur les nouveaux appareils Xperia XA. Vous ne pouvez pas non plus bénéficier d'un cashback si vous avez acheté un Xperia XA d'occasion dans un magasin agréé.

Puis-je également envoyer mon ticket de caisse par e-mail ou par courrier ?

Il n'est malheureusement pas possible d'envoyer votre ticket de caisse par e-mail ou par courrier. Nous pouvons uniquement traiter votre demande lorsque celle-ci est introduite par la procédure régulière, c'est-à-dire en téléchargeant le ticket de caisse au moment de remplir le formulaire d'inscription.

Je n'ai pas reçu de confirmation de mon inscription. Est-ce normal ?

Il est possible qu'une erreur se soit produite lors de l'envoi de votre e-mail au moyen du formulaire de contact. Il se peut également que votre e-mail de confirmation se trouve dans votre dossier Spam. Si vous n'avez toujours rien reçu dans les 7 jours ouvrables qui suivent votre inscription, prenez contact avec infolijn@highco.be. Consultez les conditions détaillées sur <https://sonymobilepromotions.be/conditions>.